



Urgent congés payés durant le préavis de licenciement économique

Par **aquablue66**, le **11/08/2011** à **08:52**

Bonjour à tous et toutes, rnvoila ma question: rnFin juin mon employeur me demande de poser des congés rnJe pose donc 1 semaine du 9 au 16 juillet et 1 aytre du 20 au 26 aout. A mon retour de congés de juillet, Oh surprise, je reçois un recommandé m'annonçant que je vais faire l'objet d'un licenciement économique et que je suis convoqué à l'entretien préalable, etc, etc.. Jusqu'à là, rien d'anormal dans la procédure. rnPar contre ce qui m'agace c'est qu'il ma demandé de poser des congés fin juin, alors qu'il savait certainement qu'il allait devoir me licencier. A ce jour , j'ai donc commencer mon préavis de licenciement (3mois) je lui ai donc envoyé un mail pour annuler ma semaine de congés du mois d'aout car je souhaite autant me faire payer cette semaine de congés payés plutôt que de la prendre. rnMa question est donc de savoir s'il a le droit de m'imposer de prendre cette semaine de congés alors que je suis en préavis de licenciement économique ? rnMerci à tous pour votre réponse. S'il n' a pas le droit de me l'imposer, je vous remercie de me communiquer l'article de droit le stipulant.

Par **pat76**, le **16/08/2011** à **16:19**

BonjourrrnrnSi votre employeur vous impose de prendre des congés payés pendant votre période de préavi, non seulement il devra vous payés les congés payés mais également la période de préavis que vous n'aurez pas pu effectuer de par la volonté de votre employeur de vous faire prendre vos congés payés. La période de préavis ne sera pas prolongée.